



ASSA ABLOY

Experience a safer
and more open world

1 janvier 2022

GARANTIE LIMITÉE TESA ASSA ABLOY

Talleres de Escoriaza, S.A.U, entreprise fondée en 1941, offre une **garantie limitée** sur tous ses produits. Nous garantissons que les produits qui portent le marquage CE (certificat de conformité européenne) sont conformes aux exigences légales et techniques en matière de sécurité des États membres de l'Union européenne. Nous déclarons par ailleurs que nos produits conçus pour le système de serrures électroniques et leurs accessoires (serrures, éditeurs, programmeurs portables, disjoncteurs, coffres forts, etc.) sont bien conformes aux exigences de la directive européenne.

TESA ASSA ABLOY a reçu en 1994 le certificat ISO 9001, en 2003 le certificat ISO 2001:2000 et en 1999 le certificat ISO 14001 d'environnement. Les certificats en vigueur figurent sur le site web [tesa.es](http://www.tesa.es), au paragraphe de la société et peuvent être téléchargés ou consultés. (<http://www.tesa.es/site/tesa/compania/nuestra-garantia/>)

TESA ASSA ABLOY garantit le produit pendant la période légalement requise dans chaque pays, et avec un maximum de trois ans, à partir de la date d'achat du produit auprès d'un distributeur. Sous réserve du respect des instructions d'utilisation et d'entretien spécifiées par l'usine conformément à la **loi espagnole 23/2003 du 10 juillet 2003, mise à jour conformément à la directive (UE) 2019/771 publiée le 28 avril dans le BOE-S-2021-101**, sur les garanties dans la vente de biens de consommation actuellement en vigueur. (BOE n° 165, du 11-07-2003, pp. 27160-27164).

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Talleres de Escoriaza, S.A.U garantit que les produits sont livrés sans défauts de fabrication pour une utilisation et un entretien normal. Cette garantie ne couvre pas les défauts ni dommages dus à :

1. Une mauvaise installation ou une installation non conforme et/ou absence de maintenance adaptée.
2. Stockage incorrect provoquant des dommages sur les produits en raison de la poussière et/ou de l'humidité ou toute autre activité réalisés après la livraison des produits, envoi, transport et manipulation, la corrosion, l'érosion, l'usure normale liée à son utilisation ou d'une utilisation incorrecte, du vandalisme, d'un accident ou de toute autre activité réalisée après la livraison des produits.
3. L'utilisation d'autres composants non adaptés et non d'origine **TESA ASSA ABLOY** peuvent provoquer de graves dommages sur le produit et annuleront cette garantie. La garantie sera annulée si une modification est réalisée sur le produit même si celui-ci est sous garantie.

La garantie appartenant à **TESA ASSA ABLOY**, elle ne pourra être ni transférée en aucune manière et ne pourra être prorogée ni modifiée ni transformée.

La seule obligation de **TESA ASSA ABLOY** selon les termes de cette garantie (conformément à la loi espagnole 23/2003, du 10 juillet sur les Garanties dans la vente de biens de consommation, actuellement en vigueur (J.O espagnol n° 165, du 11-07-2003, pp. 27160-27164)) est celle de réparer ou remplacer, au choix de **TESA ASSA ABLOY**, tout produit et/ou composant du produit sur lequel **TESA ASSA ABLOY** aurait détecté des défauts.

Cette garantie limitée n'accorde aucun autre droit et n'ouvre aucune autre obligation ; elle n'exonère pas non plus l'acheteur de la responsabilité de prendre une autre mesure adaptée, quelle qu'elle soit, par quelque moyen que ce soit, dont une assurance contre les blessures personnelles ou les dommages matériels. Cette garantie fait exclusivement référence aux défauts du produit.

La garantie couvrira le prix de la réparation à condition que celle-ci entre dans les limites de la garantie indiquée. La communication écrite du produit ou composant défectueux couvert par cette garantie devra être transmise accompagnée de la facture d'achat par l'intermédiaire du distributeur qui a vendu le produit. Après analyse, le distributeur l'enverra à **TESA ASSA ABLOY** Barrio Ventas, 35 E-20305 Irun, Espagne, avec son nom, son adresse, l'identification du produit ou composant envoyé et une brève description de son défaut, en port payé, pour qu'il puisse être examiné. Si cet examen révèle un défaut couvert par cette garantie, le produit sera réparé ou remplacé.

TESA ASSA ABLOY se réserve le droit de remplacer un produit déréférencé par un produit équivalent si l'entreprise le juge nécessaire.

Cette garantie prévaut sur toute autre garantie. Dans la mesure autorisée par la loi, toutes les garanties implicites sont limitées à la durée de cette garantie. **TESA ASSA ABLOY** ne pourra être tenu pour responsable des dommages accidentels ou de leurs